



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gouvernement

Question écrite n° 52243

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard souhaite interroger M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la déclaration ci-après qui lui est attribuée par l'hebdomadaire Charlie Hebdo : « Les retraités de la fonction publique ne rendent plus de services à la Nation. Ces gens-là sont inutiles, mais continuent de peser très lourdement. La pension d'un retraité, c'est presque 75 % du coût d'un fonctionnaire présent. Il faudra résoudre ce problème [...] icencier dans les back office de l'Éducation nationale, c'est facile, on sait comment faire [...] : on prend un cabinet de conseil et on change les process de travail, on supprime quelques missions. Mais pour les enseignants, c'est plus délicat. Il faudra faire un grand audit. » Il lui demande s'il a tenu ces propos et, dans l'affirmative, quelles conséquences il entend tirer de ce qui s'apparenterait à des formes d'euthanasie sociale.

Texte de la réponse

Les propos que l'hebdomadaire satirique Charlie Hebdo daté du 27 octobre 2004 prête au ministre de la fonction publique ne sont en rien conformes à ceux qu'il a tenus devant la fondation Concorde, le 20 octobre dernier. Lors de cette conférence, le ministre de la fonction publique a souligné la compétence des fonctionnaires et leur utilité sociale ; il s'est félicité de ce que la fonction publique française soit exemplaire. Par ailleurs, le ministre tient à rappeler que la pension dont bénéficient les retraités de la fonction publique est la contrepartie légitime d'une vie de travail et de cotisations. Remettre en cause des retraités et leur retraite serait une pure absurdité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52243

Rubrique : État

Ministère interrogé : fonction publique

Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9361

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 809